

SENS - AUXERRE



DIJON



NEVERS



AUTUN

Le Mont Saint-Michel et les abbayes normandes

Du 25 au 29 septembre 2023

Accompagné par le père Henry Desprairie (diocèse de Nevers)

Pèlerinage de la province de Bourgogne

PROGRAMME

Lundi 25 septembre : Départ des différents diocèses- (Pique-nique tiré du sac) Visite guidée de l'abbaye de St Benoît sur Loire et route vers St Jean le Thomas.

Mardi 26 septembre : Visite guidée de l'abbaye du Mont St Michel, rencontre avec la communauté des fraternités de Jérusalem.

Mercredi 27 septembre : Visite Abbaye de Mondaye (rencontre avec un frère – Eucharistie) route vers St Etienne de Rouvray (hébergement)

Jeudi 28 septembre : Visite guidée de l'Abbaye de Boscherville et Jumièges.

Vendredi 29 septembre : Visite de l'abbaye du Bec Hellouin Retour dans les diocèses

Chaque jour nous célébrerons l'Eucharistie.
Le père Pierre-Henry Desprairie nous prodiguera des enseignements

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des disponibilités.

CONDITIONS PARTICULIERES

Participation financière : 715 €

Date limite d'inscription : 30/06/2023 (après cette date appeler le service des pèlerinages)

Participation financière :

Ce prix a été calculé sur la base de **35 participants minimum**. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 10 février 2023. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données.

Acompte demandé à l'inscription : 100 €

Chèque à l'ordre de : AD PELERINAGE DIOCESAIN (MONT SAINT MICHEL) - Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de régler en plusieurs mensualités, se renseigner. Le solde sera à **verser au plus tard le 15 septembre 2023.**

Conditions d'annulation :

A compter du jour de la déclaration (pièce justificative à l'appui), le cachet de la poste faisant foi en cas d'annulation pour raison de force majeure, il sera retenu.

60 € si l'annulation à lieu plus de 31 jours avant le départ

25 % du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 30^{ème} au 21^{ème} jour avant le départ

50% du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 22^{ème} au 8^{ème} jour avant le départ

75% du prix du pèlerinage si l'annulation à lieu du 7^{ème} au 2^{ème} jour avant

Formalités sanitaires : Aucune formalité particulière à ce jour (28 /02/23)

- De façon générale, ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher 10 kilomètres environ par jour et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant j'atteste de cette capacité. A défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement en cas de difficultés à suivre le groupe.

Ce tarif comprend :

- Le transport en autobus Lux Voyages
- L'hébergement base chambre double et en pension complète en pension Religieuse ou Hôtel **) du diner du 1^{er} jour au déjeuner du 5^{ème} jour.
- Les assurances responsabilité civile et assistance Mutuelle Saint Christophe (0,76 €/jour/personne)

Ce tarif ne comprend pas :

- Les offrandes de messe, de rencontre et les pourboires pour le chauffeur (laissés à votre libre appréciation)
- Les boissons, cafés et les extras personnels.
- Le déjeuner du lundi 25 septembre.

Réclamation, contact et médiation :

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'Autun de toute réclamation, à l'adresse suivante : 28 rue de Bourgogne – Cidex 1505 – 71390 SAINT-DESERT par lettre avec accusé-réception et/ou par email à dirpelerinage@adautun.fr accompagné(e) de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le pèlerin peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Contact : Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : contact « litiges » : direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'AUTUN. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en

cas de difficulté sur place.

Responsabilité : La direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'AUTUN est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Cession du contrat : Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours :

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

Le Service des pèlerinages est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Le Service des pèlerinages dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.

Les documents nécessaires avec les horaires seront remis « **en temps utile avant le début du voyage** » (article L. 211-10 dernier alinéa).

Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les conditions générales de participation sur <http://autun.catholique.fr/service-des-pelerinages.html>

TARIF et ANNULATION

Montant de la participation financière : 715 € : Chèques à libeller à l'ordre de AD AUTUN (Mont-St Michel -Z).

Virements et Règlements par Chèques Vacances acceptés. Paiements en trois fois acceptés.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

Assurances (Multirisque-Rapatriement) : Elle est calculée dans la participation, si vous ne la souhaitez pas, il vous suffit d'appeler le service des pèlerinages. Cependant vous devrez fournir au service avant le départ une copie de votre attestation d'assurance, ainsi que les documents assurance rapatriement.

Révision du prix : Ce prix a été calculé sur la base de 35 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 30/11/2021. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données. Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport, Redevances et taxes connues à la date du contrat. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

Annulation par le pèlerin : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation, toutefois le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du pèlerinage) :

Condition d'annulation : Les annulations individuelles doivent être notifiées soit par courriel : dirpelerinages@adautun.fr soit par courrier au Service des Pèlerinages – 28 rue de Bourgogne – Cidex 1505 – 71390 ST DESERT

Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages : Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 250 participants n'est pas inscrit : Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

FORMATILITES : se reporter aux conditions particulières et générales.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : La validation de votre inscription nécessite de compléter les informations suivantes

Cocher les cases correspondant à votre choix

J'autorise l'Association Diocésaine d'Autun à enregistrer mes coordonnées (mail, postales et téléphoniques) et accepte de recevoir des informations par mail, SMS ou courrier postal :

OUI NON

DROIT A L'IMAGE

J'accepte d'être pris en photos ou d'apparaître sur des vidéos et j'accepte leur publication sur tous supports de communication du diocèse d'AUTUN.

OUI NON

Je soussigné (nom, prénom) : _____ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions générales de participation, des conditions particulières de vente de voyages et de la brochures d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Je soussigné (prénom et nom) : _____ déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Fait à : Le : / / Signature du pèlerin ou de son représentant légal (lu et approuvé, bon pour accord)

Christine CLERC, directrice du service diocésain des pèlerinages

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du bulletin d'inscription

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

MONT SAINT MICHEL PROVINCE du 25 au 29 septembre 2023 (soit 5 jours et 4 nuits)

à retourner avant le **30 juin 2023** (après cette date, merci de nous contacter)

IMPORTANT : Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous. Celles-ci doivent correspondre à celles figurant sur la pièce d'identité (en cours de validité) utilisée durant le pèlerinage.

Merci de remplir une fiche d'inscription par participant au pèlerinage, en toutes lettres et majuscules

ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES A VOTRE CHOIX

• PELERIN

M MME Père Sœur NOM : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____ Date de naissance : ___ / ___ / ___

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

E-mail : _____

• PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone : _____ Lien de parenté : _____

• INFORMATION SUR LE PELERINAGE (se reporter aux conditions particulières)

De façon générale, ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher quelques centaines de mètres et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant j'atteste de cette capacité. A défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement en cas de difficultés à suivre le groupe.

• TRANSPORT EN CAR : Cocher le lieu de départ choisi : SAINT DESERT autres lieux

• HEBERGEMENT :

Chambre twin Chambre single (supp 60 €) Chambre Couple

Je souhaite partager ma chambre avec : _____

• RESTAURATION : Régimes spéciaux à préciser si nécessaire : _____